



BULLETIN MUNICIPAL

Conseil municipal du 19 novembre 2015

JMR/MCV

En préambule :

Suite aux attentats du 13 novembre et à la mise en place de l'état d'urgence, le Préfet de l'Ain a réuni ce jeudi soir les maires de l'Ain, en présence de M. Étienne BLANC (député de la 3ème circonscription de l'Ain) et des représentants des institutions régaliennes de l'État. M. le Préfet a rappelé qu'il convenait de rester vigilant, et qu'il n'y aurait pas, pour l'instant, de restrictions quant aux manifestations publiques prévues.

Notre Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) a reçu un avis favorable de la Préfecture le 5 novembre. Cet agenda précise les conditions de report pour les travaux d'accessibilité de la salle des associations.

1. Travail des commissions :

- **Écoles :**

Dans le cadre des activités périscolaires (T.A.P.), le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.), regroupant les communes de Faramans, Joyeux et Saint Eloi, a élaboré une convention partenariale de Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.).

L'objectif du P.E.D.T. est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire, afin de garantir la continuité éducative entre d'une part les projets des écoles, et d'autre part les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Ce projet, sous réserve de validation par l'Inspection Académique de l'Ain, devrait permettre l'obtention d'une subvention de 50 euros par enfant scolarisé pour l'année 2015-2016.

- **Voirie :**

Les devis reçus pour la construction du muret en bordure du parking de la salle polyvalente côté champ ne répondent pas de manière satisfaisante à ce qui était souhaité. De nouveaux devis seront demandés à diverses entreprises de travaux publics.

- **Bâtiments :**

Dans le cadre de la rénovation des anciens logements de l'institutrice, du réaménagement de la salle des associations et de la construction d'une halle, la commune est en attente du devis du 3^{ème} cabinet d'architecte avant le choix définitif.

2. C.C.P.A. :

Suite à la loi « NOTRé » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République », il est envisagé la fusion de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (C.C.P.A) avec les communautés de l'Albarine et de Rhône-Chartreuse de Portes. Le conseil municipal, appelé à se prononcer sur cette fusion, a voté contre à l'unanimité. Cette fusion présenterait de nombreux inconvénients : différences de fonctionnement entre les trois structures, un territoire définitif trop étendu, et une dispersion des ressources financières.

3. C.C.A.S. :

35 personnes se sont inscrites au repas des Anciens prévu le 22 novembre et 37 bons cadeau seront distribués.

4. Ambrosie :

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération de cette plante au pollen très fortement allergisant, les communes de la C.C.P.A. se sont réunies afin de mettre en place des actions d'éradication. Sont donc prévues :

- ✓ 2 séances de sensibilisation dans les écoles (2 fois 1 heure).
- ✓ 1 séance de sensibilisation avec les parents .
- ✓ 1 journée d'arrachage en juin.

5. Élections régionales :

Elles auront lieu les 6 et 13 décembre, le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

6. Prochaines manifestations :

- 5 décembre : Vente de boudin par la Société de chasse.
- 6 décembre : Repas de la Sainte Barbe, organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

7. Communiqué de l'ADAPA :

L'ADAPA, Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain, située à Bourg en Bresse, propose des services d'aide et d'accompagnement à domicile sur tout le département de l'Ain et des soins à domicile sur les cantons de Miribel et Montluel.

Elle intervient aussi sur la commune de FARAMANS.



Aide à la personne
Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne et de la vie sociale
Soins infirmiers à domicile sur Miribel - Montluel

Contactez-nous au 04 74 45 59 66

Votre contact de proximité : **M^{me} Hermance LAURENT**
Espace Associatif et Social
200, av. de la Gare - 01120 MONTLUEL
h.laurent@adapa01.com



Depuis 55 ans au service des plus fragiles sur tout le département

Membre de l'Union Nationale de l'Aide des Soins et des Services aux Domiciles



Evaluation à domicile gratuite et sans engagement.
CESU acceptés - 50% de déductions fiscales

